

DECRET N° 80-216 du 29 Juillet 1980

chargeant le Camarade Abou-Bakart BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 29 Juillet 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 80-209 du 25 Juillet 1980 chargeant le Camarade VILON-GUEZO Romain, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 Juillet au 31 Août 1980 ;

-----  
DECRETE :

-----  
Article 1er - Pour compter du 29 Juillet 1980, le Camarade Abou-Bakart BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

-----  
Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Juillet 1980

pour le Président de la République,  
Le 1er Vice-Président de l'Assemblée  
Nationale Révolutionnaire chargé  
de l'intérim,

-----  
Romain VILON-GUEZO

-----  
Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 SPD 4 IGE et ses sections 4 MPSAE-MF 4 autres Ministères 19 DPE-DAJL-INSAE 6 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.